

BILAN DE COMPÉTENCES Programme

Cadre légal :

Nos bilans sont tous menés dans le respect du Code du Travail, qui encadre cette démarche d'accompagnement. En termes de méthodologie, la démarche comporte trois phases définies par le Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences : une phase préliminaire, une phase d'investigation et une phase de conclusion. À l'issue de l'accompagnement, un document reprenant les conclusions détaillées du bilan de compétences, dont seul le stagiaire sera le seul destinataire, lui sera remis. Ces résultats ne pourront être communiqués à des tiers qu'après l'obtention de l'accord du bénéficiaire. Si la durée du bilan varie en fonction du cadre dans lequel il a été mis en place, elle est au maximum de 24 heures, réparties sur plusieurs semaines.

LES PUBLICS CONCERNÉS : Salariés du secteur public et privé et les demandeurs d'emploi

DURÉE DE LA FORMATION : 24 heures

PRÉREQUIS : Aucun

INTERVENANTS : Coachs certifiés en bilan de compétences

ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION :
Document de synthèse

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION :
Questionnaire de satisfaction

VALIDATION DE LA FORMATION : Remise du bilan, attestation de réalisation et d'assiduité, état de présence

OUTILS PÉDAGOGIQUES REMIS AUX PARTICIPANTS :
Résultats des évaluations

ENTRÉES EN FORMATION : Toute l'année, dates à définir ensemble

SUIVI DU STAGIAIRE EN MILIEU PROFESSIONNEL : Suivi réalisé au plus tard 6 mois après la fin de la formation

LIEUX ET ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ PMR :

À définir avec le stagiaire en fonction de sa zone géographique d'habitation. Pour toutes personnes en situation de handicap merci de nous contacter afin de vous proposer un lieu adapté.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Durant le bilan de compétences, les bénéficiaires sont accompagnés par une formatrice. Celle-ci peut utiliser les techniques suivantes :

- ✓ **Tests spécialisés :** test de centres d'intérêt, de personnalité, test du créateur d'entreprise etc.
- ✓ **Questionnaires d'autoévaluation**
- ✓ **Apports de connaissances :** marché de l'emploi, connaissance des métiers et des formations, des dispositifs de financement
- ✓ **Enquêtes-métiers :** ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés
- ✓ **Rédaction d'une synthèse :** la synthèse reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation.

Le devis est transmis sous format électronique par email. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

Renseignez-vous auprès de votre formatrice référente pour mettre en place le planning de votre bilan de compétences.

TARIFS

- **Bilan de compétences en journée** (Durée 24h)
- **Bilan de compétences soirs et weekends** (Durée 24h)
- Présentiel et/ou Visioconférence
- Le bilan de compétences est éligible au CPF*
- Nos tarifs sont définis en fonction de la formule choisie
- Devis sur demande

VOTRE
AVENIR,
notre
mission!

BILAN DE COMPÉTENCES Programme

OBJECTIFS

Le bilan de compétences a pour objectif d'identifier ses aspirations (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'analyser ses compétences (ses savoirs, ses savoir-faire et ses savoir-être) afin d'aider à l'élaboration d'un projet professionnel et de définir un plan d'action à court, moyen et long terme.

Ce projet professionnel doit permettre d'améliorer son niveau de satisfaction au travail, mais aussi de développer son employabilité et de sécuriser son parcours. Il s'accompagne d'un plan d'action permettant de le mettre en œuvre. Le bilan de compétences est une projection positive vers l'avenir. Il vise également à développer des aptitudes, à s'orienter et à piloter sa carrière de façon autonome.

1

PREMIER ENTRETIEN GRATUIT

Le consultant informe le demandeur sur le déroulement du bilan, les méthodes, les outils, les supports, les techniques utilisées et la documentation disponible.

2

PHASE PRÉLIMINAIRE

Entretien entre le demandeur et le consultant pour clarifier la demande, comprendre les besoins et attentes de la personne, définir le planning de rendez-vous, signer le contrat d'engagement.

3

PHASE D'INVESTIGATION

Bilan personnel et tests d'orientation et de personnalité :

- Analyse du parcours personnel et professionnel
- Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité
 - Réflexion autour des équilibres de vie

Analyse métier /marché et recherches documentaires :

- Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles
- Analyse des compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être
- Identification et définition du projet et du plan d'action

4

PHASE DE CONCLUSION

Elle permettra au participant de :

- ✓ **Synthétiser** les résultats de la phase d'investigation sur ses motivations, intérêts, aptitudes, personnalité, compétences, etc.
- ✓ **Analyser** les éléments favorables et défavorables pouvant conduire à la réussite du projet
- ✓ **Formaliser** le plan d'actions à mettre en œuvre : étapes et démarches à effectuer pour réaliser le projet professionnel (validation des acquis de l'expérience, formation...)

VOTRE
AVENIR,
notre
mission!